

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 8-360-1927 désignant un Comité chargé de l'organisation des réjouissances publiques pour le 11 novembre 1926.

n° 8-360-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 novembre 1926

Numéro JO  
n° 360 du 30/11/1926

Date du numéro  
30 novembre 1926

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les prévisions inscrites au budget de l'exercice en cours,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un Comité est chargé de l'organisation des réjouissances publiques à l'occasion de la fête-anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1926. Il est composé comme suit : MM. Lucciardi, trésorier. payeur, président; Torchet, chef des districts; La Fay, Nocet Lo, Poggioli, Dubousquet ; Azénor, administrateur adjoint.

#### Art. 2

— Une subvention de cinq mille cinq cents francs (5.500 francs) est accordée audit Comité.

#### Art. 3

— Cette somme sera mandatée au nom de M. Azénor et prélevée sur les crédits prévus au

chapitre 13 (Dépenses diverses), article 4 (Dépenses diverses non classées), du budget de l'exercice en cours.

#### Art. 4

— Le présent décision sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**TELLIER.**